
VILLE DE SAINT-RAYMOND

La Ville de Saint-Raymond est propriétaire de la station Ski Saint-Raymond qui est reconnu comme étant un centre familial, sécuritaire, accessible et accueillant. La station est une destination intéressante pour les débutants, les personnes initiées en sport de glisse et les familles. Elle se caractérise par son service à la clientèle, son dynamisme, son esprit innovateur et par sa rigueur administrative. Elle encourage le leadership, le travail d'équipe, l'initiative personnelle, la communication, le respect ainsi que la collaboration. Elle poursuit des objectifs d'amélioration continue de son organisation et des services qu'elle rend à ses citoyens. C'est dans ce contexte qu'elle désire s'adjoindre :

Postes temporaires à la station Ski Saint-Raymond
--

Sommaire des postes et responsabilités

Sous la responsabilité de la coordonnatrice de la station, les postes suivants sont offerts pour la prochaine saison :

- **Préposé aux remontées** : En fonction des règles et des directives établies, il est responsable de l'embarquement et du débarquement des utilisateurs
- **Préposé à la boutique de location** : Suivi des fiches techniques, des inventaires, gestion de caisse et utilisation du logiciel informatique
- **Préposé à l'école de ski** : Travail de gestion : horaires de travail des moniteurs, paye, horaires de cours, caisse, logiciel informatique
- **Préposé à l'entretien ménager** : responsable de l'entretien ménager du chalet de la station
- **Préposé ski-planche après l'école** : voir au bon déroulement des activités qui sont présentées le mercredi et le vendredi.

Exigences

- Capacité à travailler avec le public et compétences pour le travail du service à la clientèle;
- être disponible pour travailler la fin de semaine et pour certains postes, être disponible du lundi au vendredi;
- pour les postes à la boutique de location à l'école de ski, posséder des connaissances adéquates en informatiques;
- être en mesure de travailler sous pression;
- être en mesure de favoriser le travail en équipe.

Traitement

Ces postes sont temporaires et la durée du travail varie en fonction de la période d'ouverture de la station de ski.

Salaire : entre 12,30 \$ et 15, 19 \$

Si vous possédez ces compétences et êtes intéressé à relever ce défi, veuillez acheminer votre curriculum vitae, au plus tard le 9 novembre 2018, à madame Josée Pérusse, coordonnatrice de Ski Saint-Raymond, Ville de Saint-Raymond, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1 ou à info@villesaintraymond.com.

Sans exclure le féminin, le masculin est employé dans le présent document afin d'alléger le texte. La Ville de Saint-Raymond respecte le principe d'équité en matière d'emploi.
